

S  
T  
A  
G  
E

# Contemporain & Duo-Portés

saison  
20<sup>22</sup>  
23

Dimanche  
**14**  
Mai



avec  
**Marine ROMANO**  
&  
**Sandra BEAUBATIER**

Professeur D.E, danseuse, chorégraphe et directrice artistique des Studios Contigus (Marseille).  
Sandra enseigne aux amateurs et futurs professionnels.  
Elle crée en 2008 la Cie Chrysomèles pour développer son art dans le milieu professionnel.  
Ses créations ont obtenues de nombreux prix au niveau national et international.

10h30-12h Contemporain  
13h-15h Duo-Portés

1 cours d'1h30 14€  
1 cours de 2h 18€  
2 cours 30€

Atelier Danse  
ZA La Burlière 13530 TRETS  
04.42.29.38.39 06.52.48.35.71  
www.atelierdanse.net



Atelier Danse

Contemporain  
Duo-Portés  
Dim 14 Mai

Cours ouvert à tous ados, adultes dès 10 ans.  
Cours limité.

## INSCRIPTIONS

Pour être validée, l'inscription devra être accompagnée du règlement total et retournée à l'adresse ci-dessus au plus tard le **vendredi 12/05**, au-delà, les inscriptions pourront se faire sur place dans la limite des places disponibles).

NOM : ..... PRENOM : .....  
Date de Naissance : ..... / ..... / .....  
Adresse : .....  
Code Postal : ..... Ville : .....  
Tel : .....  
Mail : .....  
Facebook : .....

- 10h30 - 12h : Contemporain
- 13h-15h : Duo-Portés

1 cours d'1h30 : 14 €  
1 cours de 2h : 18 €  
2 cours : 30 €

TOTAL : ..... (Esp ou chèque à l'ordre de CHORE-ART)

**PRISE EN CHARGE** Conseil Général 13 (Carte Collégiens), Mairie de Trets (PASS LOISIRS pour maternelle, primaire et collège). Renseignez-vous !

### REGLEMENT

Les inscriptions sont indispensables à la bonne organisation de l'évènement.  
Les places sont limitées et seront acceptées au-delà de la date de clôture des inscriptions dans la limite des places disponibles.  
L'association se réserve le droit d'annuler un cours si le quota minimum de 8 stagiaires n'est pas atteint (les chèques seront alors réexpédiés).  
Les stagiaires s'engagent à respecter le règlement intérieur de l'association.  
La responsabilité de l'association ne pourra être engagée pour tout préjudice corporel ou matériel causé ou subi par quelques personnes que ce soit, y compris les stagiaires et professeurs. Prévoir éventuellement une assurance personnelle durant le stage.

